

STATIONNEMENT PAYANT :

QPARK **COLOMBES DOIT REPRENDRE LE CONTRÔLE !!!**

Depuis plus de 4 ans, le Collectif Indépendant de Colombes dénonce :
« TOUTES LES RECETTES SONT VERSEES AU DELEGATAIRE »

INADMISSIBLE !

ADHÉREZ GRATUITEMENT AU COLLECTIF EN LAISSANT VOTRE ADRESSE SUR :
parkingratvmt2@gmail.com

Retrouvez tous nos articles sur : www.lapetitexarenne.info



LES RÉSIDENTS EXIGENT LA MENSUALISATION !!!



Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

Alors que la plupart des administrations et des sociétés privées proposent la mensualisation à leurs usagers ou leurs clients, à Colombes les résidents doivent payer à Q-Park un abonnement annuel, ou régler une période plus courte correspondant à leurs possibilités financières du moment....

Dans les circonstances actuelles très difficiles pour nombre de familles, la mensualisation est un des leviers pour lisser une dépense annuelle. Les fournisseurs d'énergie, d'eau, les assurances, les services fiscaux, proposent ce dispositif simple et sécurisant pour les ménages.

A Colombes, ce n'est apparemment pas le souci de la municipalité.....

Mais nous direz-vous, il y a les horodateurs où l'on peut régler son abonnement mensuel ?

Hé bien plutôt non depuis que les zones bleues ont été mises en place, décryptage :

Les résidents peuvent se garer sur les zones bleues gratuitement, mais n'ont pas droit au badge « zone bleue ». Hors, **les ASVP utilisent des PDA dans lesquels les immatriculations des résidents des rues payantes ne sont pas stockées sur le même logiciel** que les immatriculations des résidents des rues en zone bleue.

En conséquence, **il y a de forts risques d'être verbalisé.....**

Donc la seule solution pour les résidents est se rendre au bureau de Q-Park dans le parking du centre-ville et régler son stationnement selon la durée choisie.

Vous imaginez les pertes de temps, les problèmes quand la fin du mois tombe un jour travaillé, l'obligation absolue de ne pas oublier de renouveler son abonnement, les nombreuses verbalisations assurées si l'on est en déplacement ou tout simplement hospitalisé en fin de mois etc....

Nous revenons sur ce sujet, complètement balayé d'un revers de manche par la municipalité, **car vous êtes très nombreux à nous interpeller pour que cette modalité de paiement soit mise en place.**

Et ce n'est qu'une question de volonté, dans de très nombreuses villes la mensualisation des résidents est en place depuis très longtemps **comme à Toulouse par exemple :**

« Mensualisation du paiement :

Le paiement de l'abonnement annuel peut être mensualisé, uniquement dans le cas d'une démarche au guichet :

Les usagers souhaitant opter pour cette modalité procéderont à un règlement par virement ou par prélèvement automatique selon la grille suivante :

Formule à 135 € // 1er mois : 14 € // 2e au 12e mois : 11 €

Formule à 100 € // 1er mois : 12 € // 2e au 12e mois : 8 € «

Remarquons au passage qu'à Toulouse le stationnement résidentiel est géré par la municipalité et coûte plus que deux fois moins cher qu'à Colombes, merci Mme Goueta, les colombiens auront une bonne mémoire.....

Donner aux résidents la possibilité de payer mensuellement par prélèvement automatique **n'est donc qu'une affaire de volonté et de détermination de la part de la municipalité.**

Elle doit l'imposer à Q-Park qui fait déjà bénéficier ses clients de ce mode de paiement dans les parkings en ouvrage, **et qui réalise de très juteux bénéfices pour financer le dispositif.**

Un RIB et voilà les résidents délivrés de tout souci de renouvellement de leur abonnement..... Le Collectif demande à la municipalité d'imposer à Q-Park la mise en place de ce dispositif dans les meilleurs délais.

Proposer ce service aux colombiens est impératif, Q-Park en a les moyens techniques et gagne assez d'argent pour le mettre en place, Toulouse et bien d'autres villes l'ont bien fait !!!

ANNULATION !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com et nous diffuserons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur www.lecolombesquej aime.fr